

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTORATE GENERAL I - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW /
DIRECTION GENERALE I - DROITS HUMAINS ET ÉTAT DE DROIT

DIRECTORATE OF HUMAN RIGHTS / DIRECTION DES DROITS HUMAINS

DEPARTMENT OF SOCIAL RIGHTS
SERVICE DES DROITS SOCIAUX

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 7 novembre 2023

MISSCEO(2023)3

**SYSTÈME MUTUEL D'INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

(MISSCEO)

24^e réunion

22 juin 2023 (Strasbourg et en ligne)

RAPPORT DE RÉUNION

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Jan Malinowski, chef du Service des droits sociaux, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux correspondants du MISSCEO.

Il souligne que la sécurité sociale a trait aux droits sociaux et que les droits sociaux sont des droits humains. Par conséquent, le travail effectué par le réseau fait partie intégrante du travail général et de la finalité du Conseil de l'Europe en matière de droits humains. Les droits sociaux sont par ailleurs un facteur de pérennité de la démocratie ; partant, le réseau apporte également sa pierre à l'édifice dans ce domaine, tout comme il contribue au système de suivi au titre de la Charte sociale européenne. M. Malinowski souligne que le travail du réseau est utile pour élaborer, partager et inspirer des politiques dans le contexte de la collaboration entre États.

M. Malinowski insiste sur l'importance de la [déclaration finale sur les principes de la démocratie](#), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik (Islande) le 17 mai 2023. Dans cette déclaration, ceux-ci soulignent que la justice sociale est essentielle à la stabilité et à la sécurité démocratiques et, à cet égard, réaffirment leur plein engagement en faveur de la protection et la mise en œuvre des droits sociaux tels qu'ils sont garantis par le système de la Charte sociale européenne.

M. Malinowski souhaite une réunion fructueuse aux correspondants du MISSCEO, qu'il invite à poursuivre leur excellent travail.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté (voir Annexe I ; document MISSCEO(2023)1).

III. INFORMATIONS DU SECRÉTARIAT

Mme Amaya Ubeda De Torres, Secrétaire du Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (ci-après « Comité gouvernemental »), souhaite à son tour la bienvenue aux participants. Elle salue également le travail effectué par le réseau et souligne qu'il est régulièrement utilisé par le Secrétariat et par le Comité européen des droits sociaux lors de l'examen des dispositions de la Charte relatives à la sécurité sociale.

Le réseau est informé des principaux aspects de la réforme du système de la Charte sociale européenne, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2022 ([CM\(2022\)114-final](#)). Ce train de réforme vise à moderniser le système de la Charte sociale européenne et à aider les États parties à veiller au respect des droits sociaux conformément à leurs engagements. À cette fin, l'accent est mis sur la nécessité d'un dialogue renforcé entre les organes de la Charte (Comité européen des droits sociaux et Comité gouvernemental), les États parties et toutes les parties prenantes (institutions nationales des droits humains, organismes nationaux de promotion de l'égalité, syndicats et autres instances de la société civile). Dans le cadre de la réforme, le Comité gouvernemental renforcera le suivi des conclusions adoptées par le Comité européen des droits sociaux en proposant des recommandations motivées pour adoption par le Comité des Ministres en vue de déclencher des changements au niveau national et de mettre les situations en conformité avec la Charte sociale européenne. En outre, le Comité gouvernemental doit participer à l'élaboration d'activités de formation visant à mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Comité des Ministres.

Sur le plan opérationnel, plusieurs aspects du processus de suivi évoluent afin d'accroître l'efficacité du système de la Charte sociale européenne dans son ensemble ([Réforme du système de la Charte sociale européenne – Droits sociaux \(coe.int\)](#)).

En outre, le réseau est informé que, conformément à la décision des Délégués des Ministres adoptée le 27 septembre 2022, le Comité européen des droits sociaux et le Comité gouvernemental ont décidé de demander un rapport ad hoc sur la [crise du coût de la vie](#) à tous les États parties à la Charte.

Mme Ubeda communique des informations à la suite de la réunion du Comité gouvernemental (9-12 mai 2023), au cours de laquelle ont été examinées les Conclusions 2022 du Comité européen des droits sociaux relatives aux droits liés au travail. Elle informe aussi les participants de l'adoption de plusieurs recommandations sur la mise en œuvre de la Charte sociale européenne à la suite des Conclusions 2021 sur « la santé, la sécurité sociale et la protection sociale ».

Enfin, elle invite les membres du réseau à approfondir le dialogue et les discussions afin de mieux les aider, le cas échéant, à remplir les obligations qui leur incombent en vertu du Code européen de sécurité sociale.

IV. NOUVEAUTÉS CONCERNANT LE MISSOC

Mme Francesca Liberati, du Secrétariat du MISSOC, donne des informations sur les développements récents du [MISSOC](#) (Système d'information mutuelle sur la protection sociale de l'Union européenne), et notamment des explications sur la version révisée du guide concernant le tableau X (chômage). Les objectifs de cette révision étaient de garantir l'exhaustivité et la cohérence entre les tableaux et les pays, de réorganiser les catégories si nécessaire et de clarifier les points/questions susceptibles de prêter à confusion. Le tableau X a été approuvé par le MISSOC en novembre 2022 et intégré dans la base de données en janvier 2023 (la catégorie « Indemnités de licenciement économique » (X-33) a nécessité des éclaircissements supplémentaires, apportés lors de la réunion du MISSOC à Göteborg en mai 2023).

La présentation PowerPoint de Mme Liberati peut être consultée en ouvrant le document PDF ci-dessous.



MISSCEO_22.06.23_
Francesca_Liberati.p

V. OBSERVATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES TABLEAUX DU MISSCEO

M. Lauri Leppik, consultant auprès du Conseil de l'Europe, fait un état des lieux de la soumission des tableaux du MISSCEO actualisés pour 2023. Il informe le réseau que tous les tableaux ont été soumis, à l'exception de ceux de l'Albanie et de l'Ukraine.

M. Leppik fait également des observations générales sur la mise à jour des tableaux du MISSCEO :

- l'objectif général des tableaux est de permettre une comparaison globale des systèmes de protection sociale entre les divers pays plutôt que de fournir une description exhaustive et détaillée des législations nationales. La mise à jour devrait donc suivre une approche générale visant à donner une image d'ensemble et à faciliter la comparaison entre les pays ;
- les tableaux doivent renseigner sur les règles et principes généraux. Si les exceptions aux règles générales peuvent être mentionnées, il n'est cependant pas nécessaire de fournir tous les détails techniques ;
- l'un des enjeux majeurs est d'assurer la cohérence entre les différentes branches de la

- sécurité sociale et entre les différents pays ;
- pour la mise à jour des tableaux, il est rappelé aux correspondants qu'ils doivent signaler les changements importants survenus sur le plan législatif, mettre à jour les valeurs indiquées (montants, plafonds, etc.) et supprimer les informations qui ne sont plus d'actualité ;
- les tableaux doivent être mis à jour en utilisant la fonction « suivi des modifications » pour que le Secrétariat puisse introduire facilement les changements ;
- les dates doivent être indiquées de manière harmonisée dans l'ensemble du texte (voir le dernier tableau publié) ;
- pour les monnaies, il est préférable d'utiliser les codes ISO (AMD, AZN, RUB, GEL, MDL, UAH, etc.) et d'harmoniser la désignation de l'unité monétaire nationale dans l'ensemble du texte.

M. Leppik évoque également les différences entre les tableaux du MISSOC et ceux du MISSCEO. Les tableaux du MISSCEO sont mis à jour une fois par an (situation au 1^{er} janvier), ceux du MISSOC deux fois par an (situation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet). Des différences subsistent également dans la structure des tableaux. M. Leppik fait référence aux récents changements apportés par le MISSOC au tableau X sur le chômage et informe le réseau que les tableaux du MISSCEO seront mis à jour à la suite des changements apportés à la base de données du MISSOC.

Enfin, les correspondants conviennent que les tableaux devraient fournir des informations sur la situation du pays au 1^{er} janvier de chaque année. La date limite de soumission des tableaux mis à jour reste fixée à fin mai chaque année.

La présentation PowerPoint de M. Leppik peut être consultée en ouvrant le document PDF ci-dessous.



MISSCEO_22.06.23_
Lauri_Leppik.pdf

VI. ÉVOLUTION DES RÉGIMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

M. Leppik présente le document sur les tendances et développements récents des régimes de protection sociale dans les pays du MISSCEO, qui s'appuie sur les informations fournies par 8 d'entre eux (Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Türkiye). Les informations de l'Albanie, de Moldova et de l'Ukraine n'ont pas été fournies.

Alors qu'en 2020 et 2021, plusieurs pays du MISSCEO avaient appliqué diverses mesures de protection sociale extraordinaires pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise provoquée par la pandémie de covid-19, les nouveaux défis apparus en 2022 ont été l'accélération de l'inflation, liée en particulier à la hausse des prix de l'énergie, aggravée par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Plusieurs pays ont réagi en augmentant le salaire minimum ou les taux des prestations. Plusieurs pays du MISSCEO ont modifié les paramètres de leur régime de sécurité sociale concernant certains éléments clés du dispositif. Le rapport complet peut être consulté à l'adresse suivante : www.coe.int/socialcharter/missceo.

Les correspondants sont invités à décrire brièvement les évolutions récentes du régime de protection sociale de leur pays. Les informations concernent l'adoption d'une nouvelle loi sur la sécurité sociale en Bosnie-Herzégovine, l'évolution positive de la branche retraite en Serbie ou encore l'adoption, en novembre 2022, de la loi sur le soutien financier aux catégories vulnérables de citoyens pour faire face à la crise de l'énergie en Macédoine du Nord. Des progrès notables

dans la lutte contre la pauvreté ont été réalisés en Azerbaïdjan ces dernières années grâce à des augmentations du salaire minimum, du salaire médian et des pensions. En Türkiye, une augmentation sensible des pensions et du salaire minimum a été instaurée début 2023 pour protéger les retraités et les salariés contre les effets négatifs de l'inflation. Le gouvernement arménien travaille sur la mise en place du nouveau système d'évaluation des besoins en matière de protection sociale, qui permettra de mieux cibler les programmes d'aide sociale. Le Monténégro a créé un registre national des personnes autistes, afin de protéger et d'améliorer la santé mentale de ces personnes. Entre autres activités, la Géorgie prépare actuellement une nouvelle loi sur le salaire minimum et sur le logement. Elle élabore aussi un dispositif de guichet unique qui permettra aux citoyens de faire les démarches pour tous les services de protection sociale au même endroit. De nouveaux progrès ont été réalisés en 2023 dans le développement de services sociaux pour les personnes handicapées (soins à domicile, assistants personnels). La nouvelle réforme de transition vers le modèle biopsychosocial d'évaluation du handicap est en cours. En outre, le pays en est au stade final du processus combinant désinstitutionnalisation des personnes handicapées vivant dans de vastes foyers d'accueil et développement d'un système d'autres services de prise en charge visant à prévenir le placement en institution. La pension de vieillesse et le programme social pour personnes handicapées sont indexés depuis 2022, ce qui implique une augmentation annuelle des prestations en espèces pour les groupes concernés.

Le Secrétariat remercie les correspondants pour leurs exposés et leur demande d'envoyer toutes ces informations par e-mail au consultant pour qu'il puisse établir le récapitulatif annuel de l'évolution des systèmes de protection sociale.

VII. PLANNING DES ÉDITIONS 2023 ET 2024

Le calendrier pour la suite des préparatifs de l'édition 2023 est le suivant :

D'ici à fin septembre 2023	Envoi de la mise à jour des tableaux par les correspondants qui ne l'ont pas encore fait
D'ici à fin septembre 2023	Envoi des informations sur l'évolution des systèmes de protection nationale par les correspondants qui ne l'ont pas encore fait
D'ici à fin novembre 2023	Finalisation de la mise à jour des tableaux après contrôle par le consultant
D'ici à fin décembre 2023	Traduction et publication de la base de données du MISSCEO mise à jour

Calendrier provisoire de l'édition 2024

Janvier/février 2024	Le Secrétariat envoie les tableaux comparatifs pour mise à jour
D'ici à fin mai 2024	Les correspondants soumettent les tableaux et informations mis à jour sur les évolutions récentes de la protection sociale dans leur pays
11 ou 13 juin 2024	25 ^e réunion du MISSCEO, Strasbourg (date à confirmer)
Octobre/novembre 2024	Finalisation de la mise à jour des tableaux après contrôle par le consultant

Décembre 2024

Traduction et publication de la base de données du MISSCEO
mise à jour

VIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est proposé de tenir la 25^e réunion du MISSCEO à Strasbourg le mardi 11 juin ou le jeudi 13 juin 2024 (à confirmer).

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Jan Malinowski, chef du Service des droits sociaux, Conseil de l'Europe

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III. INFORMATIONS DU SECRÉTARIAT

Mme Amaya Ubeda De Torres, Secrétaire du Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale, Conseil de l'Europe

IV. NOUVEAUTÉS CONCERNANT LE MISSOC

Mme Francesca Liberati, Secrétariat du MISSOC

Après les informations fournies par le MISSOC, les participants sont invités à une courte pause-café (10h30-10h45)

V. OBSERVATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES TABLEAUX DU MISSCEO

M. Lauri Leppik, consultant auprès du Conseil de l'Europe

VI. ÉVOLUTION DES RÉGIMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

M. Lauri Leppik, consultant auprès du Conseil de l'Europe

Correspondants du réseau MISSCEO

VII. PLANNING DES ÉDITIONS 2023 ET 2024

VIII. DIVERS

IX. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIE

Absent

ARMÉNIE

Mme Gayane VASILYAN
Spécialiste en chef, Service du suivi et de l'analytique
Ministère du Travail et des Affaires sociales
Government House 3, Yerevan 0010
Arménie

AZERBAÏDJAN

M. Bakhruz AGHALAROV
Service des relations internationales
Ministère du Travail et de la Protection sociale de la population
République d'Azerbaïdjan

Mme Ms Svetlana POPOVA (*en ligne*)
Cheffe adjointe du Service des relations internationales
Ministère du Travail et de la Protection sociale de la population
République d'Azerbaïdjan

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mme Sanela FOČO
Ministère des Affaires civiles de Bosnie-Herzégovine
Service du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et des Pensions
Trg BiH br. 3, 71 000 Sarajevo
Bosnie-Herzégovine

GÉORGIE

Mme Tamar KURTANIDZE (*en ligne*)
Cheffe du Service de la protection sociale, des personnes déplacées et de la politique de l'emploi
Ministère des personnes déplacées des territoires occupés, du travail, de la santé et des affaires sociales
Géorgie

Mme Nino GVETADZE (*en ligne*)
Spécialiste principale, Division de la politique de protection sociale
Service de la protection sociale, ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales
Géorgie

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

M. Dimitru GHELBET (*en ligne*)
Conseiller du ministre du Travail et de la Protection sociale

Ministère du Travail et de la Protection sociale
République de Moldova

Mme Irina CORMAN (*en ligne*)
Cheffe du Service des politiques d'assurance sociale
Ministère du Travail et de la Protection sociale
République de Moldova

Mme Ana RUSU (*en ligne*)
Consultante principale à la Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'intégration européenne
Ministère du Travail et de la Protection sociale
République de Moldova

Mme Ina URSAN (*en ligne*)
Correspondante suppléante, spécialiste des relations extérieures au sein de l'Unité de mise
en œuvre du ministère du Travail et de la Protection sociale, gestion de la crise des réfugiés
République de Moldova

MONTÉNÉGRO

Mme Ana STIJEPOVIC (*en ligne*)
Directrice, Centre PI pour le travail social à Podgorica
IV Proleterske 18, Podgorica
Monténégro

SERBIE

M. Nenad RAKIC
Conseiller principal
Service des pensions et de l'assurance invalidité, ministère du Travail et des Politiques
sociales
22-26 Nemanjina Street, Belgrade
Serbie

MACÉDOINE DU NORD

Mme Aleksandra SLAVKOSKA (*en ligne*)
Service de l'intégration européenne, ministère du Travail et des Politiques sociales
Ul. Dame Gruev 14, 1000 Skopje
Macédoine du Nord

TÜRKIYE

M. Ahmet Serdar YAĞMUR (*en ligne*)
Expert de la sécurité sociale
Présidence du développement stratégique, Service des relations étrangères et avec l'Union
européenne
Présidence de l'Institut de la sécurité sociale
Ziyabey Cad. N° 6, 06520 Balgat-Çankaya, Ankara
Türkiye

M. Ramazan YASAR (*en ligne*)
Expert de la sécurité sociale
Institut de la sécurité sociale, Service des relations étrangères et avec l'Union européenne

Présidence de l'Institut de la sécurité sociale
Ziyabey Cad. N° 6, 06520 Balgat-Çankaya, Ankara
Türkiye

M. Sevil AYDIN (*en ligne*)
Expert de la sécurité sociale
Institut de la sécurité sociale, Service des relations étrangères et avec l'Union européenne
Ziyabey Cad. N° 6, 06520 Balgat-Çankaya, Ankara
Türkiye

UKRAINE

Mme Natalia POPOVA (*en ligne*)
Cheffe du Groupe d'experts pour l'analyse internationale des questions sociales
Direction de la planification stratégique, de la coordination des politiques et de l'intégration européenne
Ministère de la Politique sociale de l'Ukraine

M. Bohdan VOLIANIUK (*online*)
Expert d'État, Groupe d'experts pour l'analyse internationale des questions sociales
Ministère de la Politique sociale de l'Ukraine

MISSOC (Système d'information mutuelle sur la protection sociale)

Mme Francesca LIBERATI (*en ligne*)
Secrétariat du MISSOC
Site internet : <https://www.missoc.org/?lang=fr>

CONSULTANT AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Prof. Lauri LEPPIK
Chercheur principal
Université de Tallinn, School of Governance, Law and Society, Tallin, Estonie

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Jan MALINOWSKI
Chef du Service des droits sociaux

Mme Amaya UBEDA DE TORRES
Secrétaire du Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale

Mme Tanya MONTANARI
Coordinatrice du MISSCEO

Mme Isabelle ESCOBAR
Finance et administration

Site internet : <https://www.coe.int/fr/web/european-social-charter/missceo-database>